



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption des règlements suivants :

- **Règlement numéro 418** établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments municipaux;
- **Règlement numéro 272-10** modifiant le règlement de zonage 272 de la Municipalité de Franklin;
- **Règlement numéro 273-5** modifiant respectivement le règlement de régie interne et des permis et certificats de la Municipalité de Franklin.

Toute personne intéressée par ces règlements peut les consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca ou demander à les consulter à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Franklin, ce 11 septembre 2025.

Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2025.

Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
